



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-15
PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
AU NIVEAU DE LA ROUTE DE MONTIGNY SUITE AUX TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RESEAUX

Le Maire de la Commune de Lesches

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2212-5, et L2213-1 et les suivants relatifs aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du Maire,

Vu les articles R27 et R225 du code de la route,

Considérant que l'entreprise STPEE MEAUX CHEZ SIG IMAGE représentée par Monsieur DA SILVA, 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART, doit effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux BT-EP-CE situés Avenue de la République et Chemin des Boquettes. Pendant la durée des travaux, les riverains de l'avenue de la République et Chemin des Boquettes sont autorisés à circuler sur la Route de Montigny du 23 mars 2026 au 25 mai 2026,

ARRÊTE

Article 1 Pendant la durée des travaux les riverains de l'avenue de la République et du Chemin des Boquettes sont autorisés à circuler sur la Route de Montigny. Cette autorisation est accordée du 23 mars 2026 au 25 mai 2026.

Article 2 La circulation est limitée aux seuls riverains concernés.

Passé ce délai, les barrières seront remises en place et la circulation sera fermée.

Pour la sécurité, la circulation sera limitée à 30km/h.

Article 3 Madame le Maire et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 Ampliation adressée, pour exécution, à :

- Brigade de la gendarmerie d'Esblly,
- Affichage en mairie.

Fait à Lesches, le 19/03/2026

Le Maire, Christine GIBERT

